

OBJET : Passeports biométriques

Par arrêté du 5 mai 2009, le ministre de l'Intérieur a fixé au **9 juin 2009** la date de mise en œuvre du passeport biométrique dans le département du Bas-Rhin. A compter de cette date, les demandes de passeports électroniques cessent d'être reçues dans le département. L'arrêté préfectoral portant exécution de l'arrêté ministériel précité a été pris le 25 mai 2009 et sera publié au recueil des actes administratifs du département.

En conséquence, vous pourrez accepter les demandes jusqu'au 8 juin inclus afin de les transmettre selon le cas à la préfecture ou à la sous-préfecture dont vous dépendez.

Les demandes de passeports biométriques pourront être déposées, **au choix du demandeur**, exclusivement dans l'une des 31 communes suivantes :

Bischheim, Bischwiller, Brumath, Drulingen, Eckbolsheim, Erstein, Fegersheim, Geispolsheim, Haguenau, Hoenheim, Illkirch Graffenstaden, Ingwiller, La Wantzenau, Lauterbourg, Lingolsheim, Molsheim, Niederbronn - les - Bains, Obernai, Ostwald, Sarre-Union, Saverne, Schiltigheim, Schirmeck, Sélestat, Souffelweyersheim, Strasbourg, Truchtersheim, Vendenheim, Villé, Wasselonne Wissembourg.

Je vous serais obligé de bien vouloir informer vos administrés de ce nouveau dispositif et les inviter à se rendre dans l'une des communes précitées, en leur précisant que les passeports seront remis par le maire qui aura reçu la demande correspondante.

Je vous remercie par avance de votre collaboration . Mes services restent à votre disposition pour vous apporter tous renseignements complémentaires.

LE PREFET,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Raphaël LE MÉHAUTÉ